

L'édition 2018 du tableau de bord européen de l'innovation, publié par la Commission européenne, évalue les performances en termes de recherche et d'innovation des États membres ainsi que des pays candidats et associés et de ses partenaires économiques clés.

ELEMENTS CLES

- La Suède se maintient cette année à la 1^{re} place du classement, devant le Danemark et la Finlande.
- La France reste au 11^e rang du classement en 2018. Le Royaume-Uni est 5^e (stable) et l'Allemagne 7^e (-1).
- Les points forts de la France se situent dans les domaines du financement des entreprises (capital-risque et dépenses publiques de R&D), des systèmes de recherche (internationalisation des universités), de la qualification de la main d'œuvre et de l'innovation des entreprises.

La Suède se maintient cette année à la 1^{re} place du classement, qui reste relativement stable, devant le Danemark et la Finlande. Cette année, le Luxembourg (précédemment un innovateur notable) entre dans le groupe des champions de l'innovation, tandis que l'Allemagne (classée comme un champion de l'innovation dans les précédentes éditions) rejoint le groupe des innovateurs notables.

La France reste au 11^e rang du classement en 2018. Le Royaume-Uni est 5^e (stable) et l'Allemagne 7^e (-1).

Le financement des entreprises est un des points forts de la France comparativement au reste des pays européens. Notre pays obtient ainsi ses meilleurs résultats dans la partie "financement et aides", notamment grâce à des taux élevés de dépenses de R&D dans le secteur public (0,78 % du PIB, contre 0,52 % du PIB au Royaume-Uni) et de levées de fonds par le capital-risque, pour lesquels la France occupe la première place en Europe (0,24 % du PIB contre 0,07 % en Allemagne et 0,17 % au Royaume-Uni). Par rapport à la moyenne de l'UE, la France a doublé ses performances en matière de capital-risque depuis 2010.

Les systèmes de recherche sont 30 % plus attractifs en France que la moyenne de l'UE : les universités françaises produisent chaque année plus de 700 publications scientifiques par million d'habitants en coopération avec des institutions internationales, et 40,1 % des étudiants effectuant leur thèse en France sont étrangers.

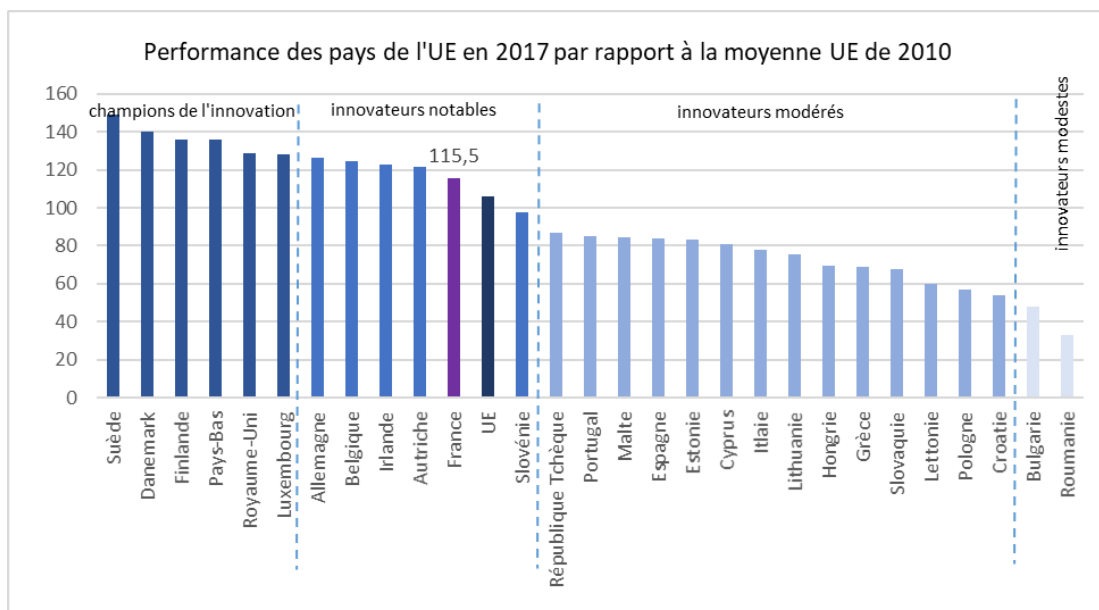
La France dispose d'une main-d'œuvre qualifiée : 44,3 % de la population âgée de 25 à 34 ans a achevé un cursus universitaire, contre 31,3 % en Allemagne et 47,3 % au Royaume-Uni, et 18,7 % de la population âgée de 25 à 64 ans a suivi une formation dans le mois précédent, pour une moyenne européenne de 10,9 %.

Enfin, les entreprises françaises innovent : 36 % des PME françaises ont introduit des innovations de produits ou de processus en 2014 (42 % en Allemagne, 33 % au Royaume-Uni), 42 % ont introduit des innovations en termes d'organisation ou de marketing, et 13 % innovent en coopération avec d'autres institutions (contre 10 % en Allemagne). Ces forces françaises dans le domaine de l'innovation se traduisent par une forte proportion de produits de haute ou moyenne technologie dans le total des exportations de biens françaises (58,5 %, devant le Royaume-Uni avec 57,1 %) et par une forte proportion de produits innovants dans le chiffre d'affaires des entreprises françaises (15 %, au 5^e rang de l'UE devant l'Allemagne, 7^e avec 13,4 %).

La France est également le 6^e pays de l'UE après le Danemark, la Suède, la Finlande, les Pays-Bas et le Luxembourg pour ce qui est de la **propension des créateurs d'entreprise à se lancer dans l'entrepreneuriat par choix** plutôt que par nécessité. Cela souligne le caractère innovant de l'économie française.

La France est en retrait par rapport aux autres pays de l'UE pour les investissements des entreprises, particulièrement les dépenses d'innovation autres que la recherche (0,5 % du chiffre d'affaires, contre 1,3 % en Allemagne et 0,7 % au Royaume-Uni)

et la proportion des entreprises proposant des formations TIC (19%). Il en est de même pour le cofinancement privé de la recherche publique. Le nombre de dépôts de marques et dessins rapportés au PIB auprès de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle est inférieur à la moyenne européenne. Enfin, le caractère innovant des entreprises françaises ne se traduit pas suffisamment en emplois, avec 14,5 % des emplois dans des activités à forte intensité de connaissance et 4,1 % de l'emploi correspondant à des entreprises à forte croissance dans les secteurs innovants.



METHODOLOGIE

La méthodologie du tableau de bord a été profondément revue l'année dernière. Bien qu'aucun changement n'ait été apporté cette année, les résultats ne sont pas comparables entre les éditions en raison des révisions de données pour certains indicateurs. Le nouveau cadre distingue quatre grands types d'indicateurs et dix dimensions de l'innovation, recouvrant un total de 27 indicateurs :

- **Les conditions cadres** rendent compte des principaux moteurs de l'innovation qui sont extérieurs aux entreprises et englobent trois dimensions de l'innovation : les ressources humaines, les systèmes de recherche attractifs et l'environnement favorable à l'innovation.
- **Les investissements** mettent en évidence les investissements publics et privés dans la recherche et l'innovation par l'intermédiaire de deux dimensions : les financements et les aides ainsi que les investissements des entreprises.
- **Les activités d'innovation** font apparaître les efforts que fournissent les entreprises en matière d'innovation et sont regroupées en trois dimensions de l'innovation : les innovateurs, les collaborations et les actifs intellectuels.
- **Les incidences** illustrent les effets des activités des entreprises en matière d'innovation dans deux dimensions de l'innovation : les incidences sur l'emploi et les effets sur les ventes.

Le tableau de bord européen de l'innovation 2018 classe les États membres en fonction de leur évolution par rapport à la moyenne de l'UE en 2010 en quatre catégories selon leurs résultats en matière de performance à l'innovation :

- **Les champions de l'innovation**, dont les résultats se situent nettement au-dessus de la moyenne de l'UE (supérieurs de 20 % ou plus).
- **Les innovateurs notables**, dont les résultats sont supérieurs ou proches de la moyenne de l'UE (entre 10 % en dessous et 20 % au-dessus).
- **Les innovateurs modérés**, dont les résultats sont inférieurs à la moyenne de l'UE (entre 10 % et 50 % au-dessous).
- **Les innovateurs modestes**, dont les résultats sont nettement inférieurs à la moyenne de l'UE (inférieurs de 50 % ou plus).

Pour en savoir plus : https://ec.europa.eu/growth/industry/innovation/facts-figures/scoreboards_en

Business France participe au développement et à la réussite internationale des entreprises, qu'elles soient françaises ou étrangères, en les accompagnant du début à l'aboutissement de leurs projets. www.businessfrance.fr/